

Ce que nous demandons là n'a rien de bien révolutionnaire, rien d'impossible ni, que je sache, de répugnant pour le bon sens. Je reconnais bien volontiers que rien ne nous autorise à bouleverser plus profondément le vieil appareil de la procédure criminelle. Mais nous verrons, dans les prochains chapitres, que nos idées modernes sur la genèse du crime et la psychologie du criminel, jusqu'à ce jour stériles, nous ouvrent, pour l'avenir, un horizon de large et noble espoir.

TROISIÈME PARTIE

CONSÉQUENCES PRATIQUES

CHAPITRE VI

LA RÉPRESSION DU CRIME

L'ensemble de ce qui précède nous conduit à cette conclusion que l'anthropologie criminelle proprement dite voit se rapetisser son domaine, tandis que s'amplifient celui de la sociologie et surtout celui de la psychologie criminelles. — Impossibilité actuelle de réformer de fond en comble le code criminel. — Organisation d'une juridiction d'assises plus compétente. — Création d'hôpitaux-prisons pour les criminels aliénés ou grands névropathes. — Efficacité de l'intimidation. — La prison de Fresnes-lez-Rungis. — La peine de mort; opinion de M. Tarde : adoucissement et multiplication des exécutions capitales.

La grande querelle, la magnifique et de toutes parts généreuse dispute sur le crime et le criminel à laquelle nous assistons depuis plus de vingt ans, la bataille d'esprits où se sont illustrés les C. Lombroso, les Garofalo, les Enrico Ferri, les H. Joly,

les Adolphe Guillot, les Gabriel Tarde, les Lacasagne, les Alfred Binet, les Dubuisson, les Hamon, promet de s'apaiser un peu. Le débat n'est pas clos : ces guerres-là ne s'achèvent jamais ; mais la mêlée n'est plus confuse. On a conquis et reconnu ses positions, et l'on voit clairement qui sera maître du terrain.

Je crois bien que l'apport des connaissances modernes sur le neurone et la fonction cérébrale aura été d'un ferme appui pour le mouvement décisif.

Grâce à elles, nous avons pu raffermir d'arguments saisissants, tangibles, anatomiques, la vieille négation philosophique du libre arbitre ; nous avons dépouillé de leur gangue métaphysique et ramené à leur sens naturel les mots de crime, de justice, de remords, et nous avons montré qu'on pouvait cesser de défendre, comme un vieux rempart inutile, la doctrine de la responsabilité morale et du droit de punir. Le criminel n'est responsable devant la société que de la terreur et de l'antipathie qu'il nous inspire : il n'est responsable devant lui-même que par un artifice d'éducation, par une illusion de conscience, que, sans doute, il est plus commode de maintenir pour le gouvernement facile des enfants et des peuples, mais sur laquelle un juriste ou un philosophe ne devraient pas pouvoir se tromper.

Voilà des pertes graves au compte du parti orthodoxe et conservateur. Le parti avancé a subi, lui aussi, d'assez rudes assauts.

De l'anthropologie criminelle fondée par l'école de Turin et de la théorie du type anatomique, il ne restera pas grand'chose. Il est exact que plus d'un malfaiteur présente, à qui l'examine avec soin, des vices de conformations du crâne et de la face ; mais il n'y faut voir que les ordinaires stigmates physiques de la dégénérescence qui, chacun le sait, peuvent accompagner ou pas les stigmates mentaux, la monstruosité d'esprit, les tendances perverses. Lésions banales, nullement spécifiques.

Et nous avons compris, en outre, qu'aucune théorie partielle, encore qu'elle contienne presque toujours un peu de vrai, ne saurait embrasser la genèse du crime. Ne dites pas que le crime provient de l'atavisme, d'une folie morale, de l'épilepsie, de l'hystérie, de la neurasthénie, d'une mauvaise éducation ou d'une tare originelle ; dites que chacune de ces causes joue son rôle à son tour, et que souvent plusieurs d'entre elles se combinent. Au moment actuel de l'évolution humaine, la plupart des hommes méchants ont hérité de parents — non criminels eux-mêmes mais névropathes ou intoxiqués — l'irritabilité chronique, une tendance à peu près constante aux paroxysmes, la plus singulière facilité à rétrécir le champ de leur conscience sur une idée fixe, l'impossibilité de réfléchir, de comparer leurs désirs, leurs impulsions naturelles, à toutes les images de prudence, de sagesse, d'expérience, qui pourraient leur faire équilibre ; ou bien encore,

cette extrême mobilité d'émotions, ces oscillations énormes de l'esprit qu'on voit chez les neurasthéniques, et cette misère originelle de la personnalité, par où ils sont condamnés à n'agir qu'en imitant autrui. Placez de telles gens dans un milieu pervers, sans instruction forte, avec la plus fâcheuse éducation de chaque jour, et vous aurez à peu près les données du problème. Chez presque tous ces malheureux, les éléments primordiaux de la pensée — neurones en relation directe avec le monde extérieur, ou neurones d'association — sont anatomiquement malades : l'intoxication paternelle y a déterminé des lésions irritatives de l'écorce grise ou de la paralysie des collatérales. Le jeu de ces organes essentiels a des entraves que nous révèle chaque jour un peu mieux la recherche microscopique, à mesure que se perfectionnent les procédés de sa technique ¹.

L'anthropologie proprement dite, en tant qu'étude de la conformation extérieure de l'homme malfaisant, voit donc se rapetisser son domaine, tandis que

1. On sait de quelle importance est la technique en anatomie microscopique. C'est grâce à de meilleurs procédés de coloration, d'imprégnation de la cellule nerveuse et de ses dépendances, que Golgi, puis Ramon y Cajal, ont pu voir apparaître les détails de structure dont mes lecteurs connaissent l'importance fondamentale. Plus récemment la méthode de Nissl a permis à des techniciens comme M. Marinesco, entre autres, de beaucoup mieux connaître la contexture fine du corps de la cellule.

s'amplifient celui de la sociologie, et plus encore celui de la psychologie criminelles.

Et maintenant que nos idées commencent d'être assises, maintenant que nous prétendons suspendre la genèse de la malignité humaine, demandons-nous avec sincérité, en essayant de nous garer de l'utopie, à quelles conséquences pratiques, à quelle évolution de mœurs, à quel progrès effectif nos doctrines promettent de nous conduire.

Il nous a déjà fallu convenir qu'il n'appartiendrait pas aux générations dont nous sommes, de révolutionner bien profondément nos antiques façons de réprimer le mal. Notre très modeste espérance est d'obtenir l'organisation d'une juridiction d'assises un peu plus compétente, — sur ce point on ne peut guère que s'associer aux conclusions si fermes et si sages du livre de M. J. Cruppi ¹ — et la création d'hôpitaux-prisons, destinés aux aliénés et aux grands névropathes criminels, maisons mixtes où le médecin serait appelé à jouer — de conserve avec l'instituteur et l'aumônier — ce rôle moralisateur auquel nous aspirons, et qui nous incombe, vraiment. Puisque nous nous parons d'une psychologie nouvelle, c'est bien le moins que nous en supportions les conséquences. Si nous prenons sur nous

1. *La Cour d'assises.*

de faire entrer le crime dans la pathologie mentale, ne nous dérobons pas à la responsabilité de lui trouver une thérapeutique rationnelle.

Cette thérapeutique est, à l'heure présente, plus que modeste, presque nulle, mais convenez avec nous, je vous prie, que la vôtre, celle qui fonctionne depuis la haute antiquité, n'est pas, non plus, très efficace, ni, comme on dit, bien reluisante. Il est permis de rêver mieux.

Par la force même des choses, grâce aux coutumes déplorables qui ont fini par prévaloir chez nous ¹, il semble véritablement que notre président d'assises et notre juge de correctionnelle ne soient plus guère que des façons de distributeurs automa-

1. Il suffit d'être entré dix minutes à la correctionnelle (à Paris, notamment) pour être stupéfait de la rapidité toute mécanique avec laquelle on juge et l'on condamne. Les magistrats n'en peuvent mais : il leur faut abattre en un jour une besogne formidable. Dans le livre auquel nous avons déjà fait allusion, M. Cruppi montre clairement, d'une part, qu'un grand nombre de cas actuellement déferés à la correctionnelle, devraient régulièrement être jugés en cour d'assises, et, d'autre part, qu'en France le président d'assises ne joue pas le rôle prépondérant, actif, tout de haute impartialité et d'éclaircissement constant qu'il joue en Angleterre. En France, le jury, trop abandonné à lui-même, sans guide sûr, obscurément alarmé de cette sorte de mise en scène par où l'accusateur public et la cour semblent être en connivence au détriment de l'accusé, est conduit fréquemment aux verdicts les plus inattendus, et prononce, au total, beaucoup plus d'acquittements que ne fait le jury anglais. Le livre de M. Cruppi est à lire en entier. Les réformes qu'il réclame sont sages et réalisables, et on ne peut que se réjouir de voir entrer au parlement un esprit aussi lucide, aussi ferme et aussi progressiste.

tiques de la peine. S'ils gardent conscience de la mission qu'ils remplissent, leur pensée, au moment où ils infligent à un brigand quelques mois ou quelques années de prison, doit poursuivre un triple but : mettre un être méchant hors d'état de nuire ; donner un salubre exemple à qui serait tenté de l'imiter ; tâcher de faire un peu de bien à cette âme perverse, en lui procurant le long loisir de la méditation sur les inconvénients du vice et sur les avantages, même terrestres, d'une vie droite.

Je crois au salubre exemple. Je pense que, quand il y a délibération dans une âme tentée, l'image du châtiment, même lointaine, peut victorieusement lutter contre l'image de la proie prochaine. Un homme en imminence de mal faire, si sa mémoire est bonne et ses collatérales libres, sait bien que les satisfactions promises par un rapt ont de grandes chances pour tourner à son détriment. Ce geste de prendre qui, pour ce soir, lui procurera un repas plantureux avec une nuit chez des filles, lui vaudra, peu d'heures après, des ennuis plus mordants, des privations plus amères que ces joies ne sont souhaitables. L'égoïsme un peu clairvoyant, et le moins généreux souci de son bien-être lui disent donc de s'abstenir. Et c'est ainsi que la pénalité vient au secours des âmes hésitantes et sans forte tare nerveuse.

Mais l'homme atteint d'un état anormal d'irrita-

bilité ou d'un rétrécissement du champ de la conscience, est, nous l'avons montré, malade d'une paralysie de la réflexion, d'une atrophie momentanée de la mémoire, qui lui supprime tout son passé d'expérience acquise, de notions apprises, et ne lui laisse d'yeux que pour le seul objet de la tentation. Ce qui se passe alors, c'est proprement un rêve, autrement dit la vie aiguë d'une parcelle du cerveau, d'un petit groupe de cellules, avec sommeil profond du reste de l'esprit. Alors que se fait le réveil, quand se rompt l'idée fixe, une fois le crime commis, le misérable demeure stupéfait de ce qu'il a pu accomplir. Il lui paraît que c'est un autre qui vient de faire ce geste irréparable. Et, de fait, c'était tout à l'heure une autre personnalité, toute ratatinée, sans souvenirs et sans points de comparaison, sans jugement; et voici maintenant qu'est revenue la conscience entière, qui comprend ce que l'autre a fait. Pour ces âmes malades l'idée de châtement ne compte pas, puisqu'elles l'oublient précisément alors qu'elles en auraient tant besoin, et l'intimidation ne peut avoir de prise que sur les intelligences à peu près cohérentes et saines.

Encore faut-il qu'elle soit suffisante, et qu'elle inspire un peu de crainte.

Dans un cerveau où se déroule un de ces combats intérieurs pour la vie que nous avons décrits, une de ces mêlées d'images où la plus forte supprime la plus faible, si la représentation mentale du châti-

ment n'est pas très repoussante, comment pourra-t-elle lutter et refouler dans l'ombre l'image de la proie, qui est très attirante? Et ne semble-t-il pas qu'avec les établissements pénitenciers si parfaitement confortables qu'on vient d'inaugurer à Fresnes-lez-Rungis, le but essentiel de la vieille institution ne puisse guère être atteint? Songez qu'un misérable dans ses réflexions grossières, en ruminant ses délibérations obtuses, et en pesant à sa façon le pour et le contre des choses, peut bien tenir le raisonnement que voici : « D'abord, j'échapperai peut-être à la justice; ensuite, si l'on m'emprisonne, je n'y perdrai guère, ma foi! Une cellule claire aux murailles luisantes, une bonne couchette, une vive lampe électrique, un fort cubage d'air, la sonnette pour le gardien, une nourriture bien saine, l'eau courante et le tout à l'égout, une douillette infirmerie, ne sont pas pour me faire durement regretter l'arche de pont sous laquelle je couche, ou mon taudis au versant nord de la butte Montmartre. » C'est un abri pour plus d'un souhaitable; les casernes de nos troupiers sont de moins beaux séjours; qui sortira de la prison peut trouver qu'au dehors la vie est plus sévère. Je sais de bons esprits qui se sont demandés si le Conseil général de la Seine n'avait pas cédé à quelque sentiment de vain orgueil, et n'avait pas surtout voulu faire étalage de splendeurs et provoquer l'étonnement chez MM. les membres du congrès pénitentiaire international, qui doit se

tenir à Paris, lors de notre prochaine exposition universelle....

Dans leurs réflexions moroses, je vois bien qu'il y a du vrai. Et cependant je ne me sens pas d'ironie devant cet acte de bon vouloir, de charité républicaine et quelque peu chrétienne aussi, vieille barbe, sans doute, et mil huit cent quarante-huit, mais point dépourvu de noblesse.

Écoutez ce que disait le D^r Thuillier en remettant le monument à l'administration centrale :

« L'établissement que vous venez de visiter n'est qu'une prison, mais le jour de son inauguration marque cependant un progrès matériel et moral dont, à travers mille difficultés, le Conseil général poursuit la réalisation depuis plus de vingt ans.

« Déjà la Petite-Roquette a cédé la place à l'école de Montesson, où l'on applique aux enfants en correction le vivifiant régime du travail au grand air et de l'éducation, au lieu de l'abrutissante et démoralisante réclusion. Cette œuvre de régénération et de bienveillance a raison de la nature rétive des jeunes détenus.

« Ce sont ces mêmes idées de solidarité, de généreuse pitié pour les moins bons d'entre les hommes, de large humanité vis-à-vis de malheureux condamnés, provisoirement déchus, qui ont animé le Conseil général lorsqu'il a abordé cette grande entreprise de la réfection des prisons... Une chanson populaire que les Irlandais aiment à fredonner dans

leurs jours de misère, et que le chantre des gueux a notée, dit que : « Tant qu'il n'est pas crevé, le « ballon, la brutalité des coups de pieds le fait « rebondir ». Nous croyons, nous aussi, que tout homme, si bas qu'il soit tombé, peut également rebondir; c'est-à-dire que tout coupable peut, par sa peine, racheter ses fautes et même ses crimes, et à force d'énergie et de persévérance dans sa volonté, redevenir un homme utile, capable de vivre honorablement, de vivre honoré. Nous répudions l'implacable vindicte publique qui, jusqu'à ces derniers temps, s'acharnait, injuste, contre le libéré; et, au seuil de la prison, nous ne défendons plus l'espérance...

« Sans doute cette rénovation — j'allais dire cette rédemption de la conscience — exige par-dessus tout de la part du libéré, le sentiment du respect de soi, l'inébranlable conviction que son patient effort aboutira à son complet relèvement, et que la lutte angoissante qu'il va livrer lui permettra de reconquérir sa place au soleil et l'estime des honnêtes gens. Or, messieurs, nous avons cru que le milieu où le condamné subira sa peine n'est pas indifférent pour susciter le courage moral, et que les idées de bien, les résolutions viriles ne sauraient guère germer dans des geôles infectes. C'est ainsi que de notre profonde compassion pour les malheureux frappés par la justice, est né le désir de placer dorénavant les prisonniers dans un milieu où puissent

naître et se fortifier les sentiments de respect de soi-même, de propreté corporelle, de tenue, qui, souvent, le conduiront aux plus nobles pensées de repentir et de relèvement moral. De là ces aménagements salubres et presque confortables; de là notre souci de rendre le passage dans la prison le moins déprimant possible pour le corps et la conscience... »

J'ai tenu à citer cette longue tirade parce qu'elle a son éloquence. Sans doute le politicien qui a prononcé ces paroles, n'a pas pris le temps de s'instruire des complexités du problème de l'âme criminelle. Avec un optimisme qui n'est rien moins que philosophique, il nous parle « des moins bons d'entre les hommes » — comme si le reste n'était que générosité parfaite et grandeur d'âme — « de déchéance provisoire » — comme si la maladie d'âme qui engendre le crime n'avait pas beaucoup plus de gravité ni de durée qu'un gros rhume pris par hasard — « de relèvement assuré, si bas qu'on soit tombé, d'énergie et de persévérance dans la volonté » — comme s'il ne s'agissait pas de cerveaux misérables atteints précisément dans leur énergie morale, dans leur vouloir.

Sa conception psychologique de l'homme délinquant date évidemment de trop loin, de la seconde république; et cependant, M. Thuillier dit une chose sage et vraie quand il affirme que la netteté corporelle imposée peut avoir son reflet mental,

et provoquer la propreté d'esprit, la lassitude du désordre, un certain appétit de dignité et de tenue morale.

Sans doute la prison moderne — la prison fin de siècle, comme on l'a bien vite nommée — n'aura pas la vertu d'améliorer une âme véritablement perverse, profondément gâtée : mais c'est bien quelque chose qu'elle n'achève pas de la pourrir. A présent qu'elle est démolie, on peut dire que la Petite-Roquette aura été une excellente école d'imitation et de répétition du mal, un parfait milieu de culture pour le crime et la corruption, quelque chose comme une de ces étuves de laboratoire où nous faisons pulluler les microbes. La maison Saint-Lazare est encore, à l'heure actuelle, un assez beau vestige de ces institutions d'État pour la multiplication du vice, et, si l'on peut dire, pour sa fermentation en vase clos.

A Fresnes-lez-Rungis, à Montesson, l'homme ou l'enfant qui ont été conduits au crime par faiblesse d'esprit, par imitation, ne s'amélioreront peut-être pas autant que l'espère le président du Conseil général; du moins, n'achèveront-ils pas de se corrompre : ceux qui ne sont que compromis ne finiront pas de se perdre. De ces âmes susceptibles d'amélioration, le D^r Thuillier s'exagère le nombre, et j'y vois plus d'incurables que lui¹, mais quand il n'y

1. Je ne parle que des adultes de qui le cerveau, déjà formé, se modifie malaisément. Pour les enfants, il convient d'être beaucoup plus optimiste; ils sont infiniment plus mal-

aurait, dans le tas, que quelques pauvres esprits momentanément dévoyés, leur rachat vaudrait encore tous les millions dépensés. Qui d'entre nous, médecins de nerveux, ne sait combien nos malades s'améliorent par l'isolement dans une maison de santé, comme ils ont parfois vite fait de s'y reprendre, d'y recréer la cohésion de leur esprit, le rassemblement de leur personnalité dispersée. Il faut que la prison devienne une maison d'isolement et une maison de santé. Et pourquoi ne pas ajouter au personnel des administrateurs et des gardes-chiourmes — sans préjudice de l'aumônier, qui peut beaucoup s'il sait prendre son monde — un médecin qu'il faudrait choisir parmi ceux qui savent un peu de psychologie, qui croient à la morale, et qui ont le goût de l'apostolat.

Non, certes, il n'est pas nécessaire que la prison soit laide, malsaine et sale : la société trouvera quelques avantages à ce qu'elle soit tout le contraire ; et d'ailleurs, ce n'est pas le manque d'hygiène que redoute le misérable dans le moment où il est tenté de mal faire. Ce qui refrènera, ce qui « inhibera » son impulsion criminelle, ce n'est bien certainement pas la représentation mentale d'un cubage d'air inférieur à celui que recommandent les traités d'hygiène ;

léables et perfectibles, et je suis convaincu qu'on peut leur faire énormément de mal en les plaçant dans un milieu mauvais, ou, à l'encontre, énormément de bien, en mettant pour eux en pratique nos connaissances actuelles sur l'hygiène et la thérapeutique de l'esprit.

mais il sera très fortement frappé par l'idée de liberté perdue, de longue réclusion. Or, la prison de Fresnes, aussi bien que toute autre, donne ce sentiment, seul nécessaire.

Au total cet aménagement moderne pour détenus apparaît donc plutôt comme un progrès, et j'en aurais voté les fonds, si j'avais fait partie du Conseil général du département de la Seine¹. C'est, je crois bien, en matière pénale, une des deux innovations heureuses qu'aura à son actif notre troisième République. L'autre est cette belle loi Bérenger qui inflige une peine et la tient suspendue, qui fait grâce momentanée à l'homme s'il a failli par entraînement, sans être, de lui-même, foncièrement mauvais, et s'il a fait le mal par un mouvement inaccoutumé, tout accidentel, de son âme. Cependant que, par un juste retour, le mauvais homme, naturellement enclin à ne commettre que des actes nocifs, le récidiviste, est soumis aux plus dures peines. Sans doute je n'es-

1. Je sens bien cependant tout ce qu'il y a de pénible à voir si confortablement logés de très vilaines gens, alors que nos soldats vivent dans des casernes fort mal aménagées, vieilles, malpropres, insuffisamment aérées, qu'ils prennent leurs repas à la chambrée, et qu'ils sont exposés, ainsi que le montrait un éloquent rapport du professeur Grancher à l'Académie de médecine, à de graves contagions, celle de la tuberculose notamment. Mais, quant au fond de la question, cela ne prouve rien, sinon que mille choses sont à refaire, dans la société soi-disant policée où nous sommes. Sans doute on eût mieux fait de commencer par nous donner de meilleures casernes, mais ce n'est pas une raison pour juger utopique la pensée qui a présidé à la construction de Fresnes et à la démolition de Mazas.